

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 septembre 2023

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 12⁽¹⁾.

Effectif légal : 6

Procuration : 3

Présents (9) :

Martine MAZOYER, Vice-Présidente
Philippe CORDIER, Adjoint au Maire
Myriam BERTRAND, Conseillère Municipale
Hervé BARSSE, Conseiller Municipal
François DIOT, Conseiller Municipal
Jacqueline PASIN, Administratrice
Roger CLAY, Administrateur
Gérard FERRAND, Administrateur
Serge JENTZER, Administrateur

Excusés (3) :

Denis THURIOT, Président - procuration à Martine MAZOYER
Cécile DAMERON, Adjointe au Maire - procuration à Philippe CORDIER
Nathalie GEMZA, Administratrice - procuration à Jacqueline PASIN

⁽¹⁾ Remplacement en cours (1) :

Démission de Jean-Jacques MARAND, Administrateur de PAGODE, membre nommé

DEL14092023- 02

APPROBATION D'UN REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER (R.B.F)

Exposé,

Vu l'article 106 de la Loi n° 2015-991 du 07 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et le décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 ;

Vu l'article L5217-10-08 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la délibération n° DEL14092023- 01 en date du 14 Septembre 2023, prise par le Conseil d'Administration du CCAS, approuvant le changement de norme comptable et l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 développé à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que la réglementation en vigueur impose au CCAS de Nevers la rédaction d'un règlement budgétaire et financier (RBF) dans lequel il sera précisé les modalités de gestion et le cadre de l'ensemble de la gestion budgétaire et financière du CCAS ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'adopter, pour une mise en application au 1^{er} Janvier 2024, le règlement budgétaire et financier du Centre Communal d'Action Sociale joint à la présente délibération;
- D'autoriser la modification du présent règlement en fonction des évolutions législatives et réglementaires ou des besoins propres du CCAS.

Adopté à l'unanimité par 12 voix (dont 3 procurations).

**La Vice-Présidente,
Martine MAZOYER**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Mazoyer', written over the printed name.